

AOC 10 juillet 2023

SOCIÉTÉ

La police contre la République ?

Par **Didier Fassin**

ANTHROPOLOGUE, SOCIOLOGUE ET MÉDECIN

Deux grands syndicats, Alliance et Unsa-Police, qui représentent plus de la moitié des policiers, publient, dans un contexte de désordres urbains consécutifs à l'homicide perpétré par l'un des leurs, un communiqué dans lequel ils se déclarent « en guerre » contre des jeunes qu'ils appellent des « nuisibles » qu'il faut « mettre hors d'état de nuire » et annoncent qu'ils vont entrer « en résistance » si le gouvernement ne met pas en œuvre des « mesures concrètes » consistant à élargir encore leurs prérogatives, à leur assurer une protection judiciaire plus étendue et à exiger de la justice plus de sévérité à l'encontre des auteurs de troubles.

On sait que certains policiers appellent les jeunes racisés des « bâtards ». Ils les qualifient désormais de nuisibles. On se souvient que le secrétaire général d'Alliance a déclaré il y a deux ans que « le problème de la police, c'est la justice ». Aujourd'hui, son problème, c'est le gouvernement. Face aux réactions des médias et de responsables politiques de gauche, les deux syndicats ont proposé une peu convaincante « explication de texte pour les nuls » dans laquelle ils se présentent en défenseurs des « valeurs de la République » tout en réitérant l'emploi du terme « nuisibles ». Ils s'y disent « victimes » d'une stigmatisation, comme ils le font à chaque fois que sont mises en évidence et en question les pratiques violentes et discriminatoires de certains d'entre eux.

Devant cette déshumanisation de citoyens français et cette menace de sédition, le Président, garant des institutions de la Ve République, prompt à vouloir sanctionner les parents d'enfants auteurs d'infractions, se tait. La Première ministre, qui accuse

la France insoumise de « ne pas se situer dans le champ républicain », ne trouve rien de contraire à la République dans les discours d'intimidation contre le gouvernement qu'elle dirige. Le ministre de la Justice, détenteur du « sceau officiel de la République », demande aux parquets une réponse « ferme, rapide et systématique » contre les casseurs de vitrines, mais détourne le regard lorsque les forces de l'ordre s'en prennent à l'indépendance des juges. Le ministre de l'Intérieur, censé assurer « le maintien et la cohésion des institutions » de la République, se contente de répondre à cette mutinerie de ses services qu'il n'est « pas là pour polémiquer ». Quant au ministre de l'Éducation nationale, qui est en charge de l'école de la République, il oublie de rappeler que nombre de ces adolescents et de ces jeunes ne sont pas des insectes ou des rongeurs qu'il faut éliminer, mais des collégiens et des lycéens, pour beaucoup en échec scolaire lié aux inégalités du système éducatif. Rarement aura-t-on vu un pouvoir si timoré face à un danger si manifeste.

Si le président de la République et le gouvernement ont peur, ce n'est pas, comme nombre de commentateurs l'ont cru, du risque d'extension et de prolongation des désordres urbains. Ils ont peur de leur police. Comme ce fut le cas face aux gilets jaunes, aux manifestants contre la réforme des retraites et aux opposants aux projets destructeurs de la nature, ils savent que leur pouvoir ne tient qu'à elle. Confrontés à ces mobilisations sur des enjeux majeurs que sont les inégalités sociales et la protection environnementale, le choix d'une réponse autoritaire les oblige à s'assurer de la loyauté de la police. On n'est plus dans un système où la police obéit à son gouvernement, mais où le gouvernement plie devant sa police.

Bien sûr, on peut rétorquer que les mots du communiqué syndical ne sont que cela : des mots. Ce serait pourtant négliger le fait que le vocabulaire utilisé – mise hors d'état de nuire de nuisibles – a une fonction performative. Il sert à légitimer les exactions policières : dans les heures qui ont suivi le tir à bout portant dans le thorax de Nahel, on a fouillé son casier judiciaire, parfois en le falsifiant, pour justifier le geste du policier. Et c'est un langage proche qui accompagnait les pires projets meurtriers du siècle précédent : on parlait de « vaincre définitivement les cafards ».

Quant aux menaces contre le gouvernement, nul n'a oublié que c'étaient déjà des protestations, certes d'allure moins insurrectionnelle, qui avaient conduit au vote de

la loi de 2017 sur la sécurité publique dont l'article sur le refus d'obtempérer est considéré par des chercheurs comme la cause principale de la multiplication par cinq des tirs mortels sur des véhicules depuis cette date. Les intimidations contre l'autorité ne seront probablement pas sans effet sur les prérogatives des policiers et leur protection judiciaire en cas d'abus de leur pouvoir, puisque la raison de leur colère est la détention provisoire de leur collègue mis en examen pour homicide volontaire. Les mots sont donc importants. « Quand dire, c'est faire », écrivait dans une formule célèbre le philosophe britannique John Langshaw Austin. Ici, dire, c'est plutôt permettre de faire.

Il s'agit de souligner l'indépendance croissante acquise par l'institution policière au niveau collectif par rapport au pouvoir.

Bien sûr, on peut aussi souligner le fait que le communiqué n'implique que deux syndicats, certes importants par leur influence, mais que bien des policiers ne se reconnaissent pas dans le message de déshumanisation de leur public et de menace contre le gouvernement. On ne peut cependant pas ignorer, à l'exception notable de CGT Police qui demande une réforme de l'institution, l'absence de réaction des autres syndicats à l'appel à la mise hors d'état de nuire des nuisibles et à la résistance contre le gouvernement, probablement parce qu'ils savent une partie de leur base sensible à ce langage. On ne doit en effet pas oublier que plus des deux tiers des policiers en activité disent avoir voté pour Marine Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, proportion plus de trois fois supérieure à celle de l'ensemble de l'électorat. La radicalisation à l'extrême droite de la police est donc bien réelle.

À la différence de ce qui existe dans d'autres pays, la police française n'est pas au service de la société, elle n'a pas de compte à lui rendre. Elle est une institution d'État, ce qui est censé lui assurer une certaine neutralité. Au cours des dernières décennies, cependant, elle est d'abord devenue un instrument au service du gouvernement, puis s'est progressivement autonomisée, au point de lui imposer sa loi, au propre et au figuré. Il ne s'agit pas simplement de constater le caractère discrétionnaire du travail policier au niveau individuel, ce qui est un trait général des forces de l'ordre partout dans le monde, mais de souligner l'indépendance croissante acquise par l'institution policière au niveau collectif par rapport au pouvoir. Si tentation séparatiste il y a, en France aujourd'hui, elle est du côté d'une partie des forces de l'ordre.

Cette situation inquiétante est-elle irréversible ? Certainement pas. Dans d'autres pays, des réformes ont été entreprises, sur la base de rapports parlementaires ou d'enquêtes conduites par des institutions indépendantes. La mort de Nahel, comme celle de tant d'autres avant lui, aurait pu fournir l'occasion de telles initiatives. Ce n'est pas le cas, et le gouvernement préfère contester les critiques des Nations unies et les condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme. Une réforme de la police supposerait un pouvoir qui comprenne qu'avoir de l'autorité n'est pas se montrer autoritaire, ce qui est au contraire un signe de faiblesse, et qui sache travailler avec les forces de l'ordre et leurs représentants, sans se laisser déborder par leurs surenchères. Le déni des violences policières et du racisme au sein de la police, qui est la marque des deux mandats du président de la République et de ses gouvernements successifs, est une impasse qui ne permet pas de faire la part des choses en montrant que s'il y a des policiers violents, il y en a qui ne le sont pas, et que s'il y a du racisme inscrit au cœur de l'institution, certains se montrent respectueux envers toutes et tous.

Comme le rappelle la philosophe Cécile Laborde, le républicanisme se définit par l'absence de domination et la non-sujétion à l'arbitraire du pouvoir. Une police républicaine doit assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens sans exercer une domination sur ceux qui se ressentent et se disent citoyens de seconde classe. Paradoxalement, ce sont d'ailleurs ces derniers qu'on accuse d'antirépublicanisme alors qu'ils demandent au contraire plus de justice et plus d'égalité, autrement dit plus de République. Plus encore que dans les menaces proférées à l'encontre du gouvernement, le glissement anti-républicain d'une partie des forces de l'ordre françaises se manifeste dans la sujétion de ces segments modestes et racisés où l'éducation civique familiale consiste en ce que les parents enseignent à leurs enfants, dès leur plus jeune âge : ils ne devront jamais répondre aux provocations et aux insultes de la police.

Si les femmes et les hommes à la tête de l'État ne sont pas en mesure de défendre l'esprit de la République, c'est à chacune et à chacun d'entre nous de s'y employer.

Didier Fassin

ANTHROPOLOGUE, SOCIOLOGUE ET MÉDECIN, PROFESSEUR À L'INSTITUTE FOR ADVANCED STUDY DE PRINCETON ET AU COLLÈGE DE FRANCE ;
DIRECTEUR D'ÉTUDES À L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

